



**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
16<sup>e</sup> étage

1001, boul. Robert-Bourrassa  
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : [frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

***Par courriel seulement***

Le 29 mai 2026

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2021-119 relative au remplacement d'un automatisme de réseau  
Votre dossier : R-4144-2021  
Notre dossier : R061019 YF

---

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2021-119 rendue le 16 septembre 2021, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant le remplacement d'un automatisme de réseau (le « Projet »).

### ***1. Rappel des faits***

Le 25 février 2021, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup> (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation pour remplacer l'automatisme de réseau assurant le rejet de production et le télédélestage de charge (ou l'« automatisme RPTC ») et de réaliser les travaux connexes (« le Projet »).

Le Projet vise à remplacer les composantes de l'automatisme RPTC, maintenant en fin de vie utile, dans 20 postes du réseau de transport à 735 kV, ainsi que dans les centres de contrôle principal et de relève du réseau. De plus, le développement du délesteur compatible avec l'automatisme, qui exécute les ordres de TC émis par le système TC, est inclus dans le Projet.

Le coût total initial du Projet s'élevait à 257,0 M\$, avec des mises en service prévues s'échelonner de novembre 2021 à novembre 2025.

---

<sup>1</sup> RLRQ c. R-6.01.

Dans sa décision [D-2021-119](#), page 33, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

« *La Régie de l'énergie :*

**AUTORISE** le Transporteur à réaliser le projet relatif au remplacement d'un automatisme de réseau, tel que décrit par le Transporteur, ce dernier ne pouvant apporter, sans autorisation préalable de la Régie, quelque modification que ce soit au projet qui aurait pour effet d'en modifier de façon appréciable la nature et les coûts;

**DEMANDE** au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionnait précédemment ce qui suit :

« [101] [...] Le Transporteur ne pourra cependant lui apporter, sans son autorisation préalable, aucune modification qui aurait pour effet d'en modifier de façon appréciable la nature ou les coûts. »

« [103] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser de plus de 15 % le montant autorisé et s'il obtient une nouvelle autorisation du conseil d'administration d'Hydro-Québec à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite en être informée sans délai. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût du Projet a été révisé à la baisse par rapport au montant de 257,0 M\$ autorisé initialement.

## **2. Transfert de la réalisation de certains travaux et réévaluation du coût du Projet**

Le coût du Projet, maintenant estimé à 222,3 M\$, représente une réduction de 34,7 M\$ par rapport au montant autorisé. Sa mise en service finale est prévue en 2027<sup>2</sup>.

La réduction du coût du Projet découle de la combinaison des deux éléments suivants :

- Le transfert des travaux<sup>3</sup> – Retrait du contenu de deux localisations en raison de contraintes liés aux ressources disponibles et à la capacité de réalisation (- 7,9 M\$) :
  - Composantes de l'automatisme RPTC au poste Aux Outardes ;
  - Composantes de l'automatisme RPTC au poste des Montagnais ;
- La réévaluation à la baisse des coûts du Projet survenus en cours de réalisation (- 26,8 M\$).

---

<sup>2</sup> Le Transporteur précise que la mise en service de l'automatisme RPTC dans cinq postes du Projet a été réalisée.

<sup>3</sup> Le Transporteur procède à des analyses afin de déterminer comment ces travaux peuvent être regroupés de façon optimale avec d'autres interventions sur le réseau.

### **3. Explication des écarts**

#### ***Transfert des travaux pour l'automatisme RPTC au poste Aux Outardes dans un autre projet***

Les activités prévues dans le cadre du Projet au poste Aux Outardes consistent à réaliser des travaux dans la cour du poste afin d'améliorer la détection de l'état d'une ligne. À cet égard, la fonction de la composante Détection de ligne ouverte (DLO) de l'automatisme RPTC repose notamment sur l'état des appareils de sectionnement de ligne et de barres du poste.

Or, un projet distinct planifié à court terme prévoit une reconfiguration des barres du poste en lien avec le départ de cette même ligne, ce qui nécessitera à nouveau des travaux pour modifier sa DLO.

Dans ce contexte, le Transporteur a réalisé des analyses visant à optimiser la réalisation de ces travaux, notamment en considérant les enjeux de mobilisation des ressources, de coordination des interventions et de gestion des retraits d'équipements.

Ainsi, un regroupement des travaux constitue l'option optimale. Par conséquent, les activités prévues dans le Projet (notamment le remplacement des DLO associées à l'automatisme RPTC) au poste Aux Outardes seront considérées dans les études d'avant-projet de projets à venir.

#### ***Transfert des travaux de remplacement des composantes de l'automatisme RPTC au poste des Montagnais dans un autre projet***

Dans le cadre du Projet visant le remplacement d'un automatisme de réseau, des travaux prévus au poste des Montagnais devaient être réalisés avec une mise en service planifiée en octobre 2027.

Toutefois, le poste des Montagnais fait présentement l'objet de plusieurs autres projets ou interventions prioritaires pour la fiabilité du réseau, notamment le remplacement des protections des lignes.

Toutes ces interventions sont priorisées en fonction de leur niveau d'urgence, des impératifs de coordination interprojets et de retraits d'équipements, ainsi que d'allocation de la main-d'œuvre à réaliser les travaux au poste des Montagnais selon l'échéancier initial.

Dans ce contexte contraint, le maintien des travaux du Projet au poste des Montagnais entraînerait un report de la mise en service finale d'octobre 2027 à octobre 2031.

Plusieurs projets de pérennité des automatismes de réseau sont à venir, dont des travaux en automatismes au poste des Montagnais. Considérant l'ensemble de ces travaux et afin d'optimiser l'allocation de la main d'œuvre au poste des Montagnais, le Transporteur doit transférer ces travaux du Projet dans un des projets à venir.

### **Réévaluation à la baisse des coûts du Projet**

Les principaux écarts, totalisant - 26,8 M\$, proviennent essentiellement des éléments suivants :

- Libération de la provision selon l'avancement du projet et coûts moins élevés que prévu ;
- Ajustements des frais financiers en lien avec, d'une part, l'impact favorable de l'évolution des coûts du projet et, d'autre part, les effets du report des mises en services partielles, causé par des enjeux de disponibilité des ressources et la replanification des retraits.

**Tableau 1**  
**Coûts des travaux avant-projet et projet**  
**Remplacement d'un automate de réseau**  
**(en milliers de dollars)**

	Autorisation initiale D-2021-119	Coût révisé	Écarts
<b>Coûts d'avant-projet :</b>	<b>19 810,3</b>	<b>19 113,2</b>	<b>-697,1</b>
<b>Coûts du projet :</b>			
Ingénierie, approvisionnement et construction	164 968,1	130 852,3	-34 115,8
Client	47 764,7	47 268,0	-496,7
Frais financiers	24 451,3	25 073,1	621,8
<b>Sous-total :</b>	<b>237 184,1</b>	<b>203 193,5</b>	<b>-33 990,6</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>256 994,4</b>	<b>222 306,6</b>	<b>-34 687,8</b>

Les totaux et les écarts sont calculés à partir de données non arrondies

Le Transporteur précise que les objectifs du Projet n'ont pas changé et qu'ils seront atteints. Seule la réalisation des travaux de remplacement des composantes de l'automatisme de réseau dans deux postes est transférée dans deux projets à venir. Le Transporteur rappelle que le Projet vise à assurer la stabilité du réseau de transport, dans le respect des critères de conception, afin de maintenir un service fiable à l'ensemble de la clientèle. Le report des mises en service de ces travaux n'aura pas d'impact négatif sur la fiabilité du Réseau.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette